



REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS ADOS

L'association **TRASSO** a créé l'accueil périscolaire et de loisirs en 2006 et le gère depuis. C'est un **lieu d'accueil pour les enfants de 3 à 15 ans, en dehors des temps scolaire**. Il est déclaré auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion sociale) de l'Oise.

L'accueil périscolaire et de loisirs repose sur **le projet éducatif** élaboré par les parents adhérents et bénévoles de l'association. Il est mis en œuvre par l'équipe d'animation, sur la base d'un **projet pédagogique**. Tous deux sont consultables sur la demande des familles.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Le présent règlement intérieur détermine les modalités de participation et les conditions générales de fonctionnement de l'accueil de loisirs 11-15 ans. Par conséquent, **y participer entraîne son acceptation pleine et entière par les familles (parents et enfants)**.

DESCRIPTION

Il s'agit d'un accueil de loisirs pour les jeunes de 11 à 15 ans. Ils doivent être au collège sur l'année scolaire scolaire 2022-2023.

Les accueils se déroulent suivant les modalités suivantes :

Accueil journée (horaires fixes) de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 00, l'enfant peut ramener et manger son repas sur place entre 12 h et 14 h.

Attention : il est possible de déposer les jeunes entre 7 h 30 et 9 h et/ou de venir les chercher entre 17 h et 18 h 30, à l'Ecole du Moulin.

Parents et ados sont tenus de respecter ces horaires.

Pour toutes informations, nous sommes joignable au
03 60 19 68 25 ou par mail à ***trassoboutchou60170@gmail.com***
Aux jours et horaires d'ouverture

MODALITES DE PARTICIPATION

Pour inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs, les parents devront remplir et fournir un dossier d'inscription par enfant, valable pour l'année 2022-2023, contenant les documents suivants :

1. Le dossier d'inscription totalement rempli et signé
2. La fiche d'inscription
3. Le coupon du règlement intérieur signé
4. La fiche sanitaire remplie et signée et la photocopie des vaccinations
5. L'attestation d'assurance extrascolaire 2022-2023
6. La copie de l'avis d'imposition 2022 (au titre des revenus de 2021).

Attention : en cas de non production, le tarif maximum sera appliqué.

Aucun jeune ne pourra être accueilli si le dossier est incomplet et/ou non signé, avant le démarrage de l'accueil.

MODALITES FINANCIERES

• **Tarifs**

L'adhésion à TRASSO est **OBLIGATOIRE** pour bénéficier de l'accueil de loisirs. Elle sera valable pour l'année scolaire en cours, soit 2022-2023. Elle s'élève à 20 € au premier enfant puis à 15 € au(x) suivant(s).

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont établis de la façon suivante :

Le tarif est facturé **à la journée (petite vacances) et a la semaine (mois de juillet)**. Il est calculé selon les ressources des familles et en fonction du barème N° 1 de la CAF.

Le prix de la journée est calculé à partir des ressources mensuelles du foyer et du nombre d'enfants à charge. Les ressources en question sont ceux figurant sur le dernier avis d'imposition, avant les abattements.

Soit les ressources sont :

- inférieures ou égales au plancher, ou supérieures au plafond, il faudra appliquer le coût de la journée indiqué.
- comprises entre les 2, il faudra appliquer un coefficient multiplicateur qui indiquera le coût de la journée, hors repas.

Barème 1 de la CAF	Ressources mensuelles (RM)		
	Inférieures ou égales à 550 euros	De 551 euros à 3500 euros	Supérieures à 3500 euros
1 enfant	1.64	0.32 % des RM par jour	11.20
2 enfants	1.54	0.30 % des RM par jour	10.50
3 enfants	1.44	0.28 % des RM par jour	9.80
4 enfants et plus	1.33	0.26 % des RM par jour	9.10

Ce barème est applicable aux habitants de Tracy-le-mont et Tracy-le-val. Pour les familles des autres villages, une majoration de 15 % sera appliquée.

- ***Règlement***

Une facture sera envoyée début du mois suivant l'accueil.

Les règlements peuvent se faire par chèque (à l'ordre de TRASSO), en espèces (remis en main propre contre reçu) ou par virement.

MODALITES D'ACCUEIL

- ***Inscriptions***

L'inscription est **à la journée**. Vous devez remplir une fiche d'inscription et nous la remettre **avant la date butoire indiqué sur les fiches d'inscription.**

Attention : Passé cette date, nous avons la possibilité de refuser votre enfant car le nombre d'enfants accueillis, par jour, peut être limité pour répondre à des exigences relatives à l'encadrement, selon les normes de la législation en vigueur.

- ***Horaires :***

L'accueil de loisirs est à horaires fixes. Seuls les accueils du matin et du soir peuvent être échelonnés, à l'Ecole du Moulin.

En cas de dépassement le soir, après 18 h 30 une pénalité de retard est facturée. A partir de 19 h 30, sans appel des parents, les enfants non récupérés, par un parent ou la personne désignée responsable sur le dossier d'inscription, sont confiés à la gendarmerie d'ATTICHY.

- ***Accueil et transports :***

L'accueil du matin et le départ du soir se font à l'intérieur des locaux et les jeunes doivent être **accompagnés d'un parent** ou d'une personne désignée responsable sur le dossier d'inscription OU, le cas échéant, avoir une **autorisation de rentrer seul**.

A la fin de l'accueil du matin (7h30-9h00) et au début de l'accueil du soir (17h00-18h30), les ados seront pris en charge par l'équipe d'animation, **à pieds ou en voiture**.

Pour les déplacements, les ados sont amenés à être transportés en voiture ou en mini bus (selon le planning prévu)

- ***Restauration / Gouter :***

Pour l'ado, il est possible soit de rentrer chez lui, soit de rester manger à TRASSO. Dans ce cas, il devra apporter son repas, dans un sac fermé, à son nom. Il sera mis au réfrigérateur le matin.

A 16 h 30, quelque soit l'activité, un gouter collectif est proposé aux jeunes. Il vous sera **facturé 0.50 € l'unité**.

- ***Maladie – Cas d'urgence :***

L'enfant malade et contagieux n'est pas admis.

Dans le cadre du COVID 19, il faudra suivre **le protocole** en vigueur.

En cas de maladie de l'enfant dans les locaux de l'accueil, le directeur peut faire appel au médecin et en informe

immédiatement les parents qui sont alors tenus de venir chercher l'enfant le plus rapidement possible. Les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels sont à la charge des parents.

En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le directeur appelle le SAMU, les pompiers ou tout autre service d'urgence. Les parents en sont avisés immédiatement.

- **Allergie, problème spécifique de santé, handicap ou régimes alimentaires :**

Le directeur de l'accueil doit en être informé et mettra tout en œuvre pour favoriser l'accueil du l'enfant

Les parents s'engagent à transmettre le Protocole d'Accueil individualisé (PAI) de l'enfant établi au sein de son établissement scolaire, s'il y a.

- **Assurance :**

Les locaux appartiennent et sont assurés par la commune.

TRASSO est assuré auprès de la SMACL, pour les risques incombant au fonctionnement de l'accueil.

Il revient aux parents de prévoir une assurance de responsabilité civile pour les dommages que leurs enfants sont susceptibles de causer aux tiers pendant les horaires de fonctionnement de l'accueil.

Un justificatif d'assurance leur est demandé lors de l'inscription.

- **Tenue / effets personnels :**

Les jeunes doivent porter une tenue adaptée aux activités (vêtement de sport recommandé).

TRASSO décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

- **Sanctions :**

Le directeur prendrait les mesures qui s'imposent pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive dans les cas suivants :

1. Dossier par enfant non rendu, incomplet ou non à jour.
2. Inscription tardive empêchant d'assurer l'encadrement des enfants prévu par la réglementation
3. Comportement de l'enfant nuisant au bon fonctionnement de l'accueil
4. Désaccord entre la famille et l'organisateur (concernant notamment l'organisation et le fonctionnement de l'accueil)
5. Retards répétés des parents en fin de journée
6. Non paiement de la prestation

L'équipe d'animation et le directeur se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires.